VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal du Conseil communal du 21/12/2023. Salle du « Conseil communal » de l'Hôtel de Ville

<u>Présents</u>: MM & Mmes Noizet W., Président,

Adam P., Bourgmestre,

Maqua J., Houthoofdt A., Istace Fr., Pochet A., Echevins,

Adam D., Dabe F., Rochet J., Maziers P., Nemery MJ., De Wachter S., Brouillon P., Tulpin A., Arnould P., Conseillers

communaux.

Pirlot S., Directeur général ff., Albert A., Président du CPAS,

Halleux B., Directeur général du CPAS.

Absents et excusés : Dachy F., Denis G., Conseillers communaux.

Il est 20h00.

Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 30.11.2023 : Approbation

Le PV est approuvé par 14 oui et 1 abstention (Mme Tulpin), moyennant 2 précisions apportées par M. le D.G. f.f.: la délibération concernant la FE de Noirefontaine était bien correcte. La différence de montant (155 euros) entre le montant initial et le nouveau montant résulte d'un oubli de rectification du Diocèse de Namur concernant l'entretien des cloches (180 euros) et, par ailleurs, d'une rectification du même Diocèse (25 euros) concernant les frais ordinaires de culte. S'agissant, à huis-clos, de la désignation de Mme Heidi Hotton comme institutrice, la délibération était bien correcte (il s'agissait en effet d'une réaffectation après perte de charge).

2. Rapport sur l'Administration et les affaires de la commune – exercice 2022 : Approbation Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

Comptabilité

3. Règlement prêt matériel communal (bancs + tables + frigos) : Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui), moyennant une modification : au début, après le mot DECIDE, 2ème ligne, après « personnes privées », ajouter **représentant un collectif**

Attention : coquille dans l'article 1 : remplacer le mot « pas » par le mot « par ».

4. Arrêté du 23.11.2023 du Ministre Christophe Collignon approuvant la délibération du 26.10.2023 par laquelle le Conseil a arrêté la Taxe communale annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés — exercice 2024 :

Communication

Le Conseil communal prend connaissance.

5. Budget communal 2024 : Approbation

Ce point est approuvé, pour ce qui concerne le budget ordinaire, à l'unanimité (15 oui). Pour le budget extraordinaire, celui-ci est approuvé par 11 oui et 4 abstentions (Mmes De Wachter et Nemery, MM. Brouillon et Rochet). Justification de l'abstention, au nom du groupe « C@p Citoyens », par Mme Nemery :

« a) le financement (avec moins de subsides que prévus ou sans subside) des futurs projets nous place hors balise de façon conséquente ; b) le fonds de réserve extraordinaire est très réduit (environ $70000 \in$), ce qui hypothèque les marges de manœuvre futures si le pouvoir communal doit répondre rapidement à des besoins essentiels de la commune, c) l'endettement va devenir difficile à faire supporter par les moyens des budgets ordinaires futurs. En effet, alors que la moyenne annuelle ces dernières années des charges d'emprunt se situait à environ $900.000 \in$, cette moyenne va rapidement atteindre dans la décennie prochaine $1.300.000 \in$ sans la programmation d'autres emprunts dans les budgets futurs ».

Note: il est demandé au Service comptabilité de prendre contact avec le Centre « Culture et Loisirs » afin d'obtenir les comptes 2022 et 2023 du Festival de musique celtique.

- 6. Vote douzième provisoire : Approbation Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).
- 7. Compte fin de gestion Claire Jadoul : Information Le Conseil communal prend connaissance.
- 8. Compte fin de gestion Nicolas Hercot : Information Le Conseil communal prend connaissance.
- 9. SPGE : renouvèlement de contrat : Approbation Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

CPAS

10. Budget 2024 : Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité, tant pour le budget ordinaire que pour le budget extraordinaire (15 oui).

Sports

11. ROI et tarif pour le Hall Omnisports de Bouillon à partir du 01.02.2020 : Approbation Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

Eau et Forêts

12. Droit de chasse en forêt communale de Bouillon 2024-2033 – Approbation du cahier des charges - fixation des conditions – Modifications

Ce point est approuvé par 14 oui et 1 abstention (M. Brouillon), moyennant la modification suivante, article 35 (page 16), alinéa 1, 2eme et 3eme lignes : « à cette fin, le

locataire **pourrait** verser chaque année, en plus du loyer, **une somme maximum égale au** cinquième du loyer annuel, ».

Travaux

13. Travaux de rénovation du lavoir à Mogimont : Approbation des conditions et du mode de passation

Ce point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

Mandataires

14. Tableau de préséance : Information

Le Conseil communal prend connaissance.

URGENCES

U1. Arrêté du 11.12.2023 du Ministre Christophe Collignon approuvant la délibération du 26.10.2023 par laquelle le Conseil a réformé les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2023 de la Ville de Bouillon : Communication

L'urgence est acceptée à l'unanimité. Le Conseil communal prend connaissance du point.

U2. Bail emphytéotique camping Halliru : Approbation

L'urgence est acceptée à l'unanimité. Le point est approuvé à l'unanimité (15 oui).

Divers

Après le lavoir de Briahan et la plaine de jeux de Sensenruth (dans le cadre de la discussion sur le budget 2024), M. Rochet s'inquiète quant à d'éventuelles tensions entre le DNF et la Commune. M le DG f.f. l'informe qu'une réunion s'est tenue à cet égard afin de rappeler les règles élémentaires de courtoisie entre agents de la fonction publique. M Rochet espère que ces tensions ne remettront pas en cause un projet de plantations devant être réalisé en partenariat avec les écoles communales. M. Istace le rassure à cet égard. Mme Nemery s'étonne du comportement d'un agent DNF. M Adam signale qu'un courrier a été adressé à la Direction à Namur.

M. Brouillon aborde la problématique des déjections canines (nombre insuffisant sur la Commune de dispositifs à sacs), ainsi que l'absence de banc et de poubelle sur la promenade du Christ. M. Adam répond qu'au-delà de cette insuffisance de dispositifs à sacs, il s'agit surtout d'incivilités.

Il est 22h20.

Monsieur le Président lève la séance.

Le Directeur général f.f., S. PIRLOT Le Bourgmestre,

P. ADAM